

## CONCERTATION PUBLIQUE

### Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole

**Limoges Métropole, compétente en matière de Plan local d'urbanisme débute l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), véritable document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire.**

En 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'intercommunalité et aux 20 communes membres de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre.

À ce titre, des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues entre 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement d'un PLUi qui ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

L'élaboration du PLUi de Limoges Métropole prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années suivantes.

Afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de s'exprimer sur cette démarche, une concertation **se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.**

⇒ **Une concertation ouverte à toutes et tous**

Afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et souhaits, des registres sont mis à la disposition du public dans toutes les mairies du territoire communautaire ainsi qu'au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges).

De plus, ce registre est consultable sur le site internet de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr>

Toute personne intéressée pourra également communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : [concertation-plui@limoges-metropole.fr](mailto:concertation-plui@limoges-metropole.fr)

Afin de compléter le dispositif de concertation, des réunions publiques et des tables rondes seront également organisées sur le territoire communautaire.

**À l'issue de la concertation, Limoges Métropole dressera un bilan retraçant l'ensemble des échanges et des avis formulés, ainsi que les pistes explorées pour répondre aux attentes des riverains.**